

Conseil Communautaire du 24 mai 2018

D 2018	D	50
Nombre de Conseillers		
En exercice	87	
Présents	68 du dossier 1 à 21 + 31 – 67 du dossier 22 à 23 – 65 du dossier 24 à 37 (sauf 31) – 64 du dossier 38 à 50	
Votants	77 du dossier 1 à 2 + 31 – 76 dossier 3 – 74 du dossier 4 à 23 – 73 du dossier 24 à 37 (sauf 31) – 71 du dossier 38 à 50	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **18 mai 2018** s'est réuni à l'espace des Expositions de Marmande, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET puis de Francis DUTHIL pour la présentation et les votes des comptes administratifs.

Etaient présents

<u>Aqmé</u>	Patrick GAUBAN
<u>Beaupuy</u>	Maryse HERVÉ [+pouvoir Pascal LAPERCHÉ à compter du dossier 24 (sauf 31)] – Pascal LAPERCHÉ (du dossier 1 à 23 + 31)
<u>Birac sur Trec</u>	Alain LERDU
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Thierry LEROY (suppléant)
<u>Caubon Saint Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Bernard CABANE – Michel PÉRAT – Carole VERHAEGHE
<u>Cocumont</u>	Jean.Luc ARMAND [+pouvoir Lissette DE LUCA (du dossier 1 à 23 + 31)]
<u>Couthures Sur Garonne</u>
<u>Escassefort</u>	Christian FRAISSINÉ
<u>Fauquerolles</u>	Maryline DE PARSCAU (+pouvoir Josette PATISSOU)
<u>FaUILlet</u>	Michel NAU (suppléant)
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT [+pouvoir Sophie BORDERIE (du dossier 1 à 3 + 31)]
<u>Gaujac</u>	Jean.François THOUMAZEAU
<u>Gontaud de Nogaret</u>
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	Alain PRÉDOUR
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Maryse VULLIAMY
<u>Lagrùère</u>	Jacques VERDELET
<u>Lagupie</u>
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Sylvie BARBE - Francis DUTHIL (+pouvoir Jean GUIRAUD)
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Jean.Claude DERC [+pouvoir Régine POVEDA à compter du dossier 22 (sauf 31)]
<u>Marmande</u>	Lydie ANGELY – Marie.Catherine BALLEREAU - Daniel BENQUET – Marie.Françoise BOUGUES (pouvoir Jean.Pierre MARCHAND du dossier 1 à 3 + 31) – Martine CALZAVARA – Roland CHRISTEN - Jacqueline CORREGES - Patrick COUZINEAU – Michel HOSPITAL– Philippe LABARDIN – Josette JACQUET – Anne MAHIEU (+pouvoir Charles CILLIERES du dossier 1 à 37) - Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE (+pouvoir Serge CARBONNET) – Laurence VALAY – Jean.Pierre MARCHAND à compter du dossier 4 (sauf 31)
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVEDA (du dossier 1 à 21 + 31)
<u>Montpouillan</u>
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Laurent PRUVOST (suppléant)
<u>Saint Barthélemy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE – Didier RESSIOT - Philippe RIGAL – Christine VOINOT
<u>Samazan</u>
<u>Sénéstis</u>	Jacques PIN (suppléant)
<u>Seyches</u>	Isabelle CESA (+pouvoir André CORIOU)
<u>Taillebourg</u>
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS – Régis BARD – Liliane BORDES - Eric BOUCHAUD – Daniel GAIDELLA - Liliane KULTON – Guy LAUMET – Elizabeth LE CHARPENTIER - Laurence LOUBIAT- MOREAU – Dante RINAUDO – Valérie TACCO
<u>Varès</u>	Jacky TROUVÉ
<u>Villeton</u>
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE – Caroline DELRIEU-GILLET – Vincent PAULAY

<u>Absents ou excusés</u>	Guy IANOTTO - Lissette DE LUCA - Jean.Michel MOREAU - Gilbert DUFOURG - Josette PATISSOU - Danièle ANGOT - Thierry CONSTANS - Jean.Max MARTIN - Sophie BORDERIE - Serge CARBONNET - Charles CILLIÈRES - Jean.Luc DUBOURG - Joël HOCQUELET - Bernard MANIER - Jean.Pierre MARCHAND (du dossier 1 à 3 + 31) - Thierry CARRETEY - Didier MONPOUILLAN - Michel COUZIGOU - Bernard MONPOUILLAN - Jacques BRO - André CORIOU - Jean.Pierre VACQUE - Jean GUIRAUD - Jacques BILIRIT [à compter du dossier 4 (sauf 31)] - Régine POVEDA [à compter du dossier 22 (sauf 31)] - Jean.Luc ARMAND [à compter du dossier 24 (sauf 31)] - Pascal LAPERCHÉ [à compter du dossier 24 (sauf 31)] - Anne MAHIEU (à compter du dossier 38)
----------------------------------	---

<u>Pouvoirs de</u>	Serge CARBONNET à Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE – Jean.Pierre MARCHAND à Marie.Françoise BOUGUES (jusqu'au dossier 3 + 31) – Charles CILLIERES à Anne MAHIEU (jusqu'au dossier 37) – Jean.Luc DUBOURG à Philippe LABARDIN – André CORIOU à Isabelle CESA – Lissette DE LUCA à Jean.Luc ARMAND (jusqu'au dossier 23 + 31) – Josette PATISSOU à Maryline DE PARSCAU – Sophie BORDERIE à Jacques BILIRIT (jusqu'au dossier 3 + 31) - Jean GUIRAUD à Francis DUTHIL – Régine POVEDA à Jean.Claude DERC (à compter du dossier 22) – Pascal LAPERCHÉ à Maryse HERVE (à compter du dossier 24)
---------------------------	---

<u>Secrétaire de Séance</u>	Christophe COURREGELONGUE
------------------------------------	---------------------------

Dossier n°50 -
TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DE LA VOIE COMMUNALE N°5 A MEILHAN SUR GARONNE

Objet de la délibération

Suite à la délibération D2017 A 05 en date du 2 février 2017 engageant VGA dans la mise en sécurisation de la Voie Communale n°5, il y a lieu de présenter et d'informer le conseil communautaire les avancées de cette opération.

Exposé des motifs

En fin d'année 2016, la mairie de Meilhan sur Garonne a alerté VGA et les services de l'Etat sur la dangerosité accrue que représentait la Falaise qui surplombait la Voie Communale n°5 inscrite dans les tableaux de classement d'intérêt communautaire.

Le conseil communautaire dans sa délibération du 2 février 2017 décidait d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux et d'allouer un montant de 500.000 € à cette opération. Parallèlement le conseil communautaire sollicitait Voies Navigables de France (VNF), l'Etat au titre de la DETR, la réserve Parlementaire et la commune de Meilhan sur Garonne pour définir un plan de financement impliquant tous les partenaires pour la réussite de cette opération.

Aujourd'hui, les différents marchés de Maitrise d'œuvre, d'Etudes, de Sécurité et Protection de la Santé (SPS) et de travaux ont été notifiés aux différentes entreprises et font apparaître un montant global de 466.994,40 € TTC pour cette opération.

A ce titre et au moment où les travaux débutent le plan de financement s'établi comme suit :

Dépenses			Recettes		
	HT	TTC	Financement		
M. Œuvre / Etudes	29 662,00 €	35 594,40 €	VNF	233 497,20 €	60,00%
SPS	1 700,00 €	2 040,00 €	DETR	60 000,00 €	15,42%
Travaux	357 800,00 €	429 360,00 €	réserve parlementaire	10 000,00 €	2,57%
			Meilhan	7 822,16 €	2,01%
			Autofinancement VGA	77 842,64 €	20,00%
TOTAL HT	389 162,00 €		TOTAL HT	389 162,00 €	
			FCTVA		76 605,76 €
			fin. VGA sur TVA		1 226,64 €
TOTAL TTC		466 994,40 €	TOTAL TTC		466 994,40 €

Il est précisé que la participation de la commune de Meilhan sur Garonne, conformément à l'intérêt communautaire de VGA (article 3a et 5a1 de l'annexe voirie) sera déduite de l'enveloppe allouée à cette commune pour les fonds de concours.

Ainsi, le plan de financement actuel correspond à celui présenté lors du conseil communautaire du 2 février 2017.

Les travaux de sécurisation de la VC n°5, qui concernent essentiellement des interventions de stabilisation et de sécurisation de la falaise surplombant cette voie communale d'intérêt communautaire débutent le 14 mai 2018 et doivent durer 9 semaines, soit jusqu'au 20 juillet 2018. Ces travaux nécessitent la fermeture complète de cette voie pendant la durée de ces travaux. A ce titre, une réunion publique a été organisée le 12 avril 2018 et les agriculteurs, représentant le secteur économique le plus impacté, ont été invités à une réunion d'information le 19 avril 2018.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

Le Conseil Communautaire,

Confirme les décisions de la délibération D2017 A 05 du 2 février 2017

Valide Le plan de financement au démarrage des travaux comme suit :

Dépenses			Recettes		
	HT	TTC	Financement		
M. Œuvre / Etudes	29 662,00 €	35 594,40 €	VNF	233 497,20 €	60,00%
SPS	1 700,00 €	2 040,00 €	DETR	60 000,00 €	15,42%
Travaux	357 800,00 €	429 360,00 €	réserve parlementaire	10 000,00 €	2,57%
			Meilhan	7 822,16 €	2,01%
			Autofinancement VGA	77 842,64 €	20,00%
TOTAL HT	389 162,00 €		TOTAL HT	389 162,00 €	
			FCTVA		76 605,76 €
			fin. VGA sur TVA		1 226,64 €
TOTAL TTC		466 994,40 €	TOTAL TTC		466 994,40 €

Prend acte : que la participation de la commune de Meilhan sur Garonne sera retenue sur son enveloppe des fonds de concours pour le mandat 2015-2020

Précise que les crédits alloués à cette opération sont inscrits au budget 2018 à l'article 21712 sous l'opération 822201833

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération, hors compétences déléguées

Résultat du vote

<i>Votants</i>	71	
<i>Pour</i>	71	
<i>Contre</i>	/	
<i>Abstention</i>	/	

Publication / Affichage
Le 30.05.2018

Fait à Marmande, le 24 mai 2018

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,